

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 25

Artikel: Prix de l'ASPA 1996: "Nature comprise"
Autor: Rebeaud, Laurent / Studer, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prix de l'AS PAN 1996

« Nature comprise »

Par Laurent Rebeaud,
rédacteur en chef
de Coopération,
Case postale 2550,
4002 Bâle
et
Jacques Studer,
Haslerastrasse 21,
3186 Düdingen

Conformément à la mention « Nature comprise », le Prix 1996 de l'Association suisse pour l'aménagement national (AS PAN – Groupe de la Suisse occidentale) devait distinguer « une démarche d'aménagement du territoire intégrant de manière exemplaire les valeurs naturelles ».

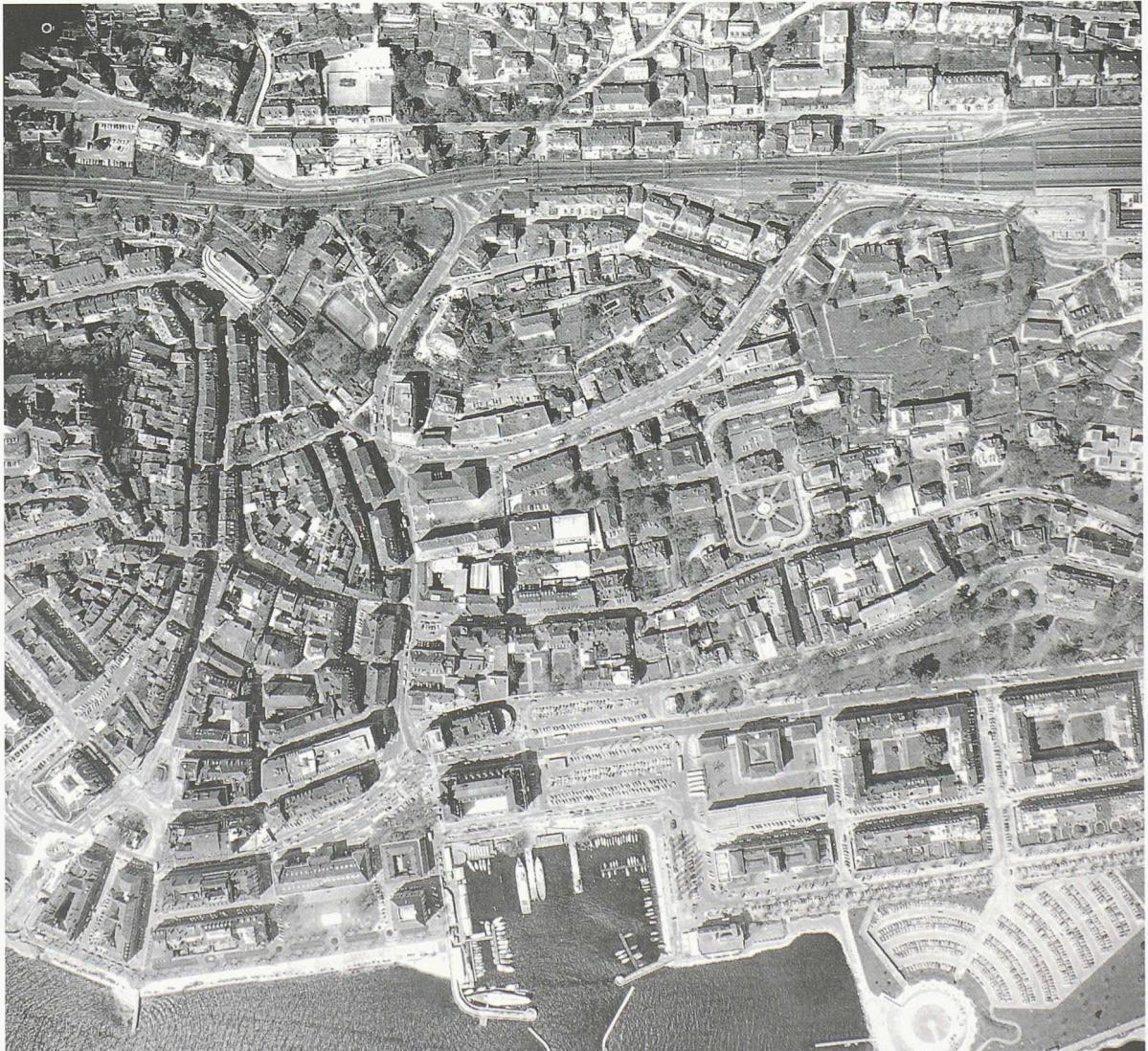
Les deux lauréats suivants se sont vu décerner le Prix 1996 :

- La Ville de Neuchâtel, pour la globalité, la cohérence et le réalisme de sa politique d'aménagement quant à la présence de la nature en milieu urbain.
 - Les protagonistes du projet pilote de Bäriswil, en milieu rural, sur les communes fribourgeoises de Guin, Schmitten et Tavel, pour la qualité du dialogue et de la collaboration entre les autorités, les associations de protection de la nature et les agriculteurs.
- Neuchâtel :
la nature au cœur de la ville**
- Comme la plupart des villes européennes, celle de Neuchâtel tente de préserver, de réhabiliter, voire de recréer des éléments naturels dans un tissu urbain dominé par des constructions en dur, avec des espaces publics largement sacrifiés aux infrastructures routières. Chaque ville s'efforce, avec plus ou moins de bonheur, de répondre aux besoins de protection de la nature et de l'environnement qui se sont fait jour parmi ses habitants dans le courant de ces deux dernières décennies. Chacune a « fait quelque chose » pour économiser l'énergie, modérer la circulation automobile, arboriser ses rues, recréer des espaces verts. Dans ce domaine, Neuchâtel a déjà quelques réalisations intéressantes à son actif, dont quatre sont mentionnées ci-après.
- Le jardin botanique, créé récemment pour les besoins de l'université dans le Vallon de l'Ermitage, à quelques minutes du centre ville. Encore en cours d'aménagement, il abrite un espace naturel d'une grande richesse allant de falaises humides orientées au nord à des prairies bien exposées au sud. Il est appelé à jouer un rôle marquant pour le maintien de la biodiversité dans la région. Ouvert au public, le jardin botanique fonctionnera aussi comme centre d'éducation à l'environnement au service de toute la population, et en particulier des écoles. Cette réalisation est d'autant plus remarquable qu'une partie de la zone désormais protégée était naguère vouée à la construction de villas.
 - Une politique énergétique rigoureuse, misant avant tout sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, et qui a valu à Neuchâtel d'être, en 1995, la première ville romande à recevoir le titre de « Cité de l'énergie » décerné par l'Office fédéral de l'énergie.
 - Un sentier didactique réalisé en forêt, aux portes de la ville. Ce parcours balisé, « des Cadolles à Tête plumée », offre aux citadins l'occasion d'une balade en pleine nature tout en canalisant les piétinements nuisibles à la flore et à la faune sauvages. Des panneaux d'information ainsi qu'une brochure d'accompagnement familiarisent les promeneurs avec la richesse et la fragilité de l'écosystème forestier. Le succès de ce sentier, inauguré en 1995, est tel que les autorités prévoient d'en créer un deuxième.
 - « Coup d'œil sur la nature en ville », véritable campagne de sensibilisation des citadins aux éléments naturels dignes d'attention et de protection qui subsistent en pleine ville, comme les chauves-souris de l'Hôpital des Cadolles ou le faucon crécerelle nichant au château cantonal. Une campagne originale, où se sont unies les forces de la Ligue neuchâteloise pour la protection de la nature, de l'autorité communale et de la presse locale.



NEUCHATEL INVENTAIRE DES PARCS ET JARDINS						N° J 01 246 000 c72
OBJET :	Féd.	Cant.	Comm.	Zone		
N° commune	01					
District	Neuchâtel					
Adresse	Avenues Du Peyrou et J.-J Rousseau					
NP	2000					
Lieu-dit	Palais Du Pevrou					
Coordonnées	X 561594.76 Y 204865.55 Z					
N° cadastre		Fol.				
N° cons.	01 246 000					
Propriétaire	ville de Neuchâtel					
ETAT						
Type	parc public					
Surface m2						
Exposition	sud					
Epoque constr.	18ème siècle					
Etat	bon					
Elém. const.	bassin ovale en calcaire sphinx					
Elém.	haie de buis, buis taillés					
Type entretien	intensif avec massif saisonnier					
Utilisation	publique: détente					
Vue	non					
Perturbations menaces	rue au sud et à l'ouest bordant le jardin, bruit.					
Importance	pour la région					
DESCRIPTION						
Reste de jardin du 18ème siècle de style classique avec des parterres de buis, des îls et buis taillés en boule et en cône. Devant la façade se dresse une rangée de marronniers.						
INTERETS						
Historique	5					
Paysager	5					
Ecologique	2					
Dendrologique	2					
Récréatif	3					
MESURES						
Classement	oui					
Plan						
Accès au public	oui					
Entretien gestion						
REGLEMENT /						
Recherche historique. Pour renforcer le caractère classique du jardin, les haies de thuyas bordant le parc seraient remplacées par de la charmille.						
RENOVIS						
Photographies	oui					
Autres fiches	non					
Bibliographie	-					
Recenseur	M.Loup	Date inventaire	Date évaluation	Date validation	Date mise à jour	

463



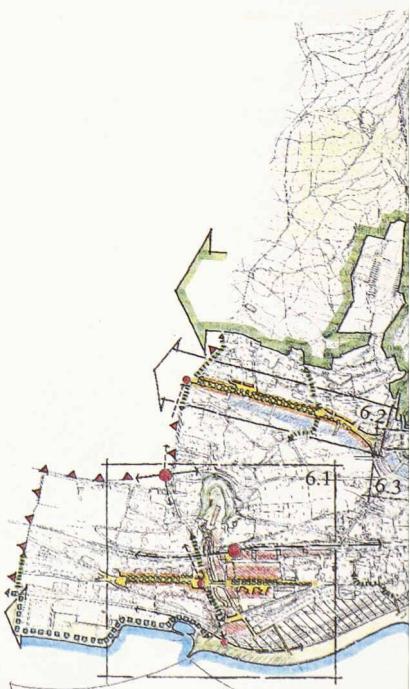
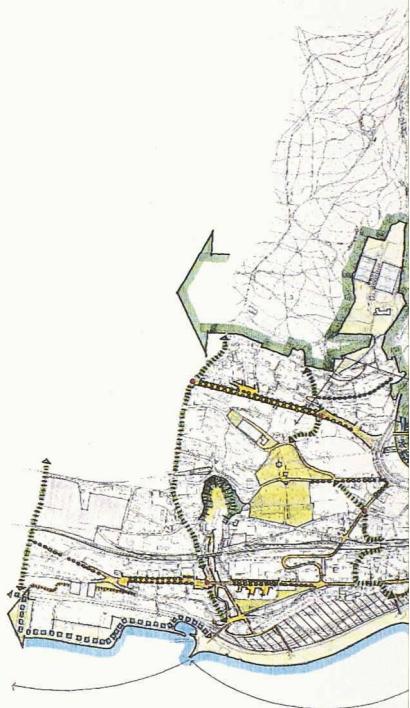
Mais aucune de ces réalisations n'aurait suffi, en elle-même, à distinguer nettement la ville de Neuchâtel d'autres cités de Suisse occidentale. Elles ne suffisent d'ailleurs pas non plus à faire de Neuchâtel une véritable ville verte : le centre est pratiquement dépourvu de végétation, les parcours cyclables ou piétonniers sont encore hérissés d'obstacles ou de dangers, la platitude engazonnée des jeunes rives est tout sauf naturelle, et les rampes d'accès au tunnel autoroutier sont autant de cicatrices disgracieuses sur le visage de la cité.

Ce qui a décidé le jury de l'ASPLAN à attribuer son prix « Nature comprise » à la Ville de Neuchâtel, c'est le caractère global, cohérent et dynamique de sa politique d'aménagement. Le plan directeur communal, adopté en 1994, fournit la base d'une action continue, propre à améliorer la présence des valeurs naturelles dans toutes les parties de la ville. C'est ainsi que toute construction, toute intervention devient l'occasion de mettre en valeur ou d'enrichir le patrimoine « nature » de la ville, des anciens murs de vignes aux arbres d'alignement le long des rues en passant par les jardins potagers et les cours d'eau qui s'écoulent vers le lac. L'inventaire des valeurs naturelles existantes est sensiblement plus détaillé que ne l'auraient exigé les textes légaux. Une remarquable série de « fiches explicatives » aidera les maîtres d'ouvrages et les architectes à se montrer efficaces et à viser juste dans ce domaine où les techniciens ne bénéficient encore pas tous de la formation idoine.

La conception du plan directeur communal intègre ainsi les valeurs naturelles au même titre que celles du patrimoine architectural et de l'identité propre de la ville, tout en respectant les contraintes urbaines dans les domaines classiques de l'activité économique, des transports, des activités culturelles et de loisirs. Elle est due notamment à

l'urbaniste Pierre Feddersen, architecte EPFZ/SIA à Zurich, responsable de l'étude de base.

Le jury de l'ASPLAN constate donc qu'à Neuchâtel, la nature est réellement comprise dans la politique communale d'aménagement du territoire. Il espère que ce prix décerné à la Ville encouragera les autorités communales à persévérer, et les autres communes à s'inspirer de leur exemple.



Ville de Neuchâtel
Objectif d'aménagement et plan directeur

Neuchâtel et sa qualité spatiale

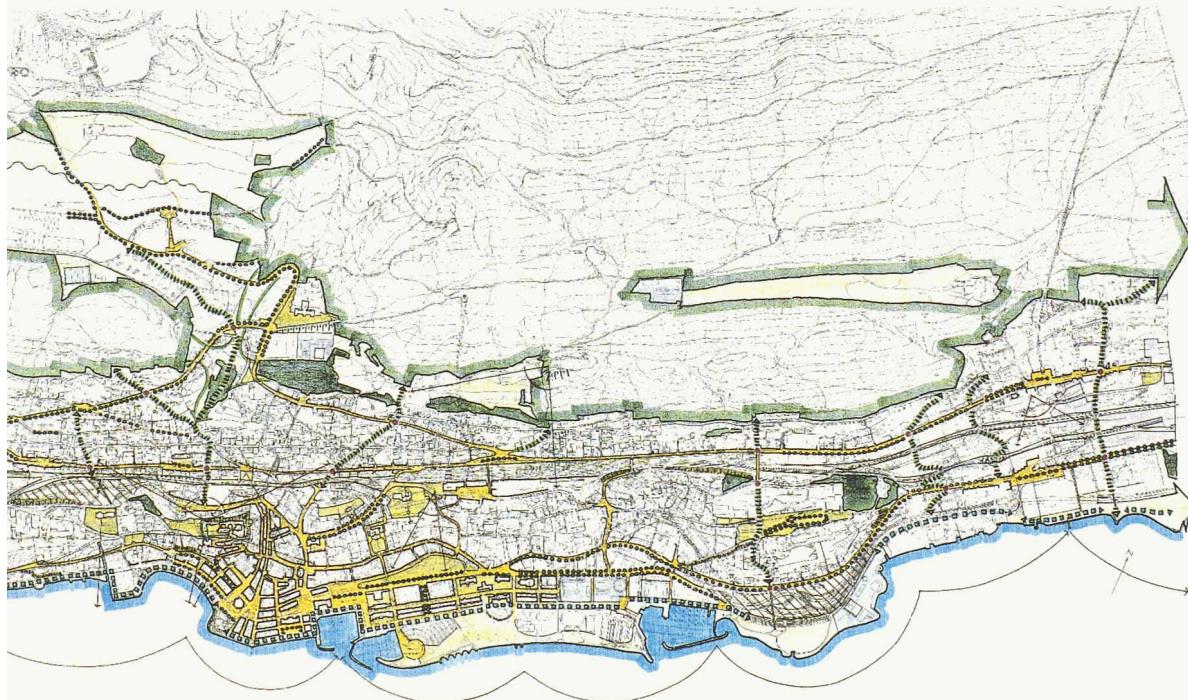
Renforcer l'attractivité des espaces libres et fixer un réseau dense et varié de parcours pour les piétons et les cyclistes

3

Plan directeur

- 3.1 Forêt, îsle, clairières : lieux de loisirs et de détente remarquables de la ville
- 3.2 Lac, rives, quais, promenades : lieux de loisir et de détente remarquables de la ville
- 3.3 Réseau piétonnier principal entre lac et forêt et traversée sûre pour le piéton
- 3.4 Espaces urbains marquants
- 3.5 Avenues arborées et promenades ombragées
- 3.6 Espaces verts urbains
- 3.7 Espace de verdure :
 - vignobles
 - gorges et falaises
 - lambeaux de forêt
 - talus et couloirs des voies CFF
- 3.8 Circuits dans le paysage urbain (échappées autoroutiers)
- 3.9 Cabotage : lac et port, un itinéraire touristique inattendu
- A tire indicatif
- Terrains de sport, piscine
- Vues significatives

27 FEDOSSIN & KOSTERMANN - ZURICH

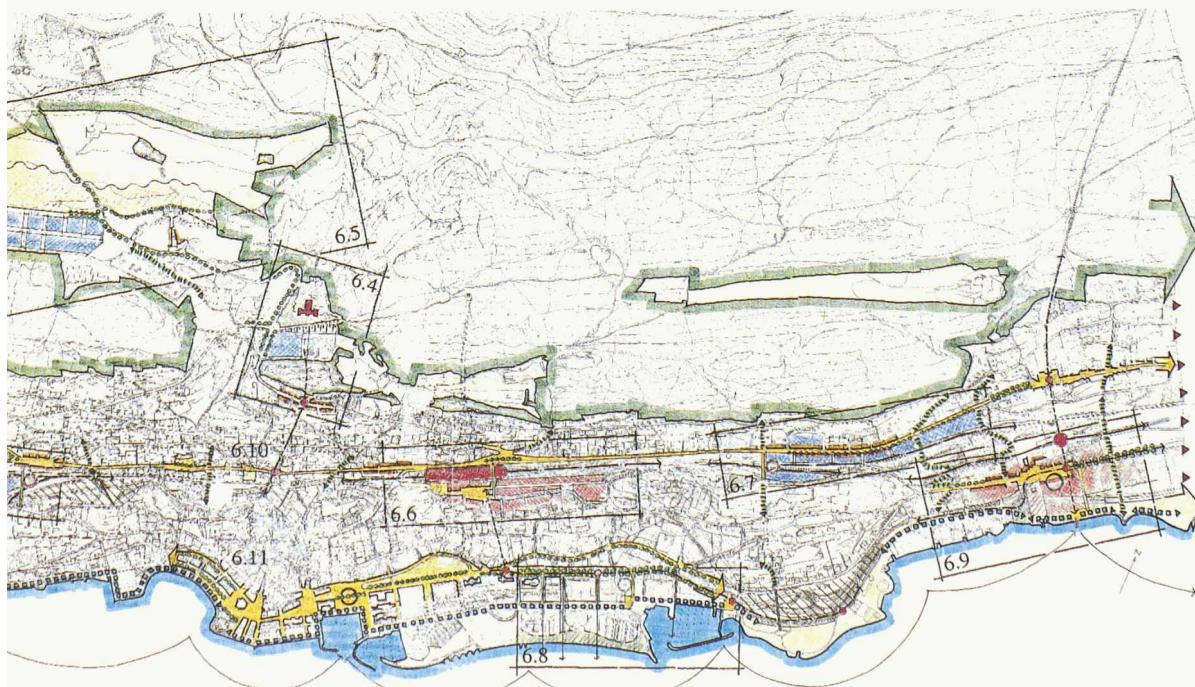


6

Ville de Neuchâtel
Objectif d'aménagement et plan directeur

Neuchâtel, une gestion urbanistique d'avenir

Instaurer une gestion proactive dans une vision d'ensemble cohérente



55 FEDOSSIN & KOSTERMANN - ZURICH

Bäriswil: une démarche originale

Dès le début des années 90, la politique agricole suisse connaît un tournant marqué en direction de l'écologie. La fonction importante que remplit l'agriculture pour le maintien d'une diversité biologique et paysagère est désormais reconnue et indemnisée par des paiements directs. Cette chance a été saisie par la LFPN (Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature) qui – avec l'IAG (Institut agricole de Grangeneuve) et quatre groupes environnementaux locaux – a lancé en 1995, année européenne de la conservation de la nature, un projet intercommunal dans le but de valoriser les surfaces de compensation écologique.

Centré sur le hameau de Bäriswil, le périmètre de ce projet est à cheval sur les trois communes singulières de Guin, Tavel et Schmitten. Il délimite une petite unité paysagère de 575 ha, constituée de collines morainiques et de dépressions marécageuses qui ont été en grande partie drainées lors de travaux d'intensification de l'agriculture. Le Fragnière-Moos en demeure la principale relique, alors que le reste du territoire est composé d'une mosaïque de champs cultivés, de prairies et d'éléments boisés. L'objectif de ce projet est de valoriser les éléments naturels de ce paysage rural typique : haies, arbres isolés, vergers, prairies maigres, zones humides. L'idée est d'accroître l'importance de ces objets, tant sur le plan quantitatif (objectif : 12 % de la surface totale) que qualitatif (gestion en termes de réseau). Cela est possible grâce aux surfaces de compensation écologique, que chaque exploitant pratiquant la production intégrée (PI) ou l'agriculture biologique (BIO) doit délimiter (selon l'ordonnance sur les prestations écologiques).

L'originalité de ce projet réside aussi dans sa démarche, dont la base repose sur l'intégration des

agriculteurs, qui en sont les acteurs principaux. Aucune mesure de compensation écologique ne leur est imposée. Après avoir été informés du projet et de ses objectifs, c'est à eux de décider des actions qu'ils désirent entreprendre sur leurs exploitations. Le groupe de planification leur apporte ensuite un soutien technique et financier (en complément des contributions fédérales) au niveau de la réalisation. Diverses associations locales y participent aussi bénévolement.

Jusqu'à aujourd'hui, quelque 1000 m de haies ont été plantés et 115 a de terre arable gelée ont été ensemencés de fleurs sauvages (prairie extensive ou jachère florale). Le projet devrait permettre encore une augmentation sensible et une meilleure mise en réseau de ces éléments proches de l'état naturel. Tout aussi encourageant est l'écho favorable que rencontre le projet auprès des autorités et du public. Une véritable dynamique, dépassant largement le cadre des trois communes, s'est mise en place. Conférences de presse, brochures, cours, visions locales et autres panneaux didactiques y ont fortement contribué. Les agriculteurs en retirent aussi une satisfaction personnelle.

Ce projet montre que la gestion des surfaces de compensation écologique est un élément important pour l'aménagement du territoire en espace rural. Il permet une concrétisation et une valorisation de la fonction écologique, nouvellement reconnue, de l'agriculture. Au niveau local, cela requiert une coopération et une coordination étroites entre protecteurs de la nature et agriculteurs.

Le projet de Bäriswil n'a pas l'ampleur ni la complexité du plan directeur de la Ville de Neuchâtel. Mais il est réellement novateur pour la Suisse occidentale, du fait qu'il se fonde sur une collaboration harmonieuse de protagonistes généralement hostiles les uns aux autres : les agriculteurs et

les associations de protection de la nature. Cette collaboration doit beaucoup à la bonne volonté des uns et des autres, et au soutien déterminant de l'Institut agricole de Grangeneuve. Une réussite rare et exemplaire, qui pourrait devenir une référence pour de nombreuses collectivités rurales, et que le jury de l'ASPAK a tenu à saluer en décernant à Bäriswil, ex aequo avec Neuchâtel, son prix 1996 « Nature comprise ».



Le prix de l'ASPLAN 1996 a été décerné à la ville de Neuchâtel et au projet pilote de Bäriswil par le groupe de la Suisse occidentale et le jury composé de : Beat Plattner, président, secrétaire ASPAN-SO, architecte-urbaniste, Sion; Florence Meyer Stauffer, avocate, secrétariat ASPAN-centrale, Berne; Pierre-André Debrot, architecte-urbaniste EPFL-SIA, Neuchâtel; Laurent Rebeaud, rédacteur en chef de *Coopération*, Bâle; Claude Wasserfallen, professeur EPFL, architecte EPFZ-SIA-FAS, urbaniste FUS, ancien chef du service de l'aménagement du territoire (VD), Lausanne; Hans Weiss, Fonds suisse pour le paysage (FSP), secrétaire général, Berne; Raphaëlle Probst, étudiante, Neuchâtel.



OBJET DE L'ETUDE ETAT INITIAL 1994

- Prairies extensives
- Réserve naturelle
- Vergers, arbres isolés
- Habitations
- Forêt
- Haies

